

L'an deux mil dix sept et le dix neuf mai à vingt heures le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni dans la salle habituelle, sous la présidence de Monsieur VERRON Frédéric.

Présents: Mesdames COSTA, GIROD, MARTHOUD, LEGAUT, HOTTE.

Messieurs TASSAN-ZANIN, VERRON, BERTRAND, PRAVAZ, GARCIA, PRAVAZ, CROZY, PERRAUD, SARETTA.

Excusée : Madame VIGNE Alexandra

Secrétaire de séance : Madame LEGAUT Coralia

I DELIBERATIONS

1. Délibération n°25-2017 : **Groupement de commande pour la fourniture de repas en liaison froide aux restaurants scolaires des communes du secteur de Yenne**

Le Maire rappelle que la consultation pour la fourniture et la livraison de repas en liaison froide aux restaurants scolaires se fait de manière indépendante entre les différents groupes scolaires présents sur le territoire cantonal.

Afin d'optimiser les coûts de fourniture et livraison et homogénéiser la prestation pour l'ensemble du territoire, il est proposé la création d'un groupement de commande regroupant l'ensemble des groupes scolaires.

Une commission doit être constituée afin que chaque maître d'ouvrage puisse signer un acte d'engagement correspondant à ses besoins propres.

Monsieur le Maire propose d'élire Mme GIROD Virginie, titulaire, Mme COUROUAU Geneviève, suppléante, en tant que représentant de la commune de Saint Jean de Chevelu.

Le Maire propose que la Commune de Yenne soit désignée coordinatrice du groupement de commandes.

La Commune de Saint Jean de Chevelu,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité

APPROUVE la proposition du Maire de constitution d'un groupement de commande pour la fourniture et la livraison de repas en liaison froide aux restaurants scolaires

APPROUVE le projet de groupement de commande ;

DESIGNE mesdames GIROD Virginie, titulaire et COUROUAU Geneviève, suppléante pour être représentant de la commune de Saint Jean de Chevelu.

AUTORISE le Maire à signer la convention de groupement de commande pour la fourniture et la livraison de repas en liaison froide aux restaurants scolaires.

2. Délibération n°26-2017 : **Autorisation de signature de la convention de partenariat financier concernant la gestion de la pause méridienne.**

Madame COUROUAU Geneviève, adjointe aux affaires scolaires rappelle au Conseil municipal que la gestion de la pause méridienne est répartie respectivement entre la commune pour une heure de restauration scolaire et la communauté de communes pour une heure d'animation périscolaire.

Considérant que la réservation du temps de la pause méridienne est assurée par les communes via les services de restauration scolaires communaux

Considérant que ce temps d'animation n'est pas facturé aux familles alors que la CCY a en charge le financement de son personnel

Considérant que ces dernières années les familles ont été impactées lourdement par de nouvelles dépenses : transport scolaires, temps d'activité périscolaires....

Que la charge financière de cette activité, après concertation, ne doit pas incomber exclusivement aux familles.

Rappelant que les communes ont souhaité garder libre choix sur le mode de financement de cette nouvelle dépense

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** de contribuer au financement des agents assurant les activités périscolaires de la pause méridienne en versant une participation financière à la communauté de Communes de Yenne

- **AUTORISE** le Maire à signer la convention à intervenir entre la commune et la communauté de communes.

3. Délibération n°27-2017 : **Subvention classe voile.**

Madame COUROUAU, Maire adjointe présente au Conseil Municipal la demande d'une participation de financement au projet d'une classe voile d'une des classes primaires de notre groupe scolaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ACCORDE** une subvention d'un montant de 350 € pour l'organisation de cette classe voile.
Les crédits seront versés sur le compte de la coopérative scolaire de l'école de Saint Jean de Chevelu.

III QUESTIONS DIVERSES

1. Constitution d'un groupe de travail concernant la numérotation des rues : Coralia LEGAUT-Virginie GIROD-Yves TASSAN-ZANIN.
2. Equipement informatique à l'école :
Mesdames GIROD, COUROUAU et DUISIT, directrice de l'école ont rencontré la personne ressource de l'éducation nationale au sujet d'un équipement informatique à l'école (achat de tablettes). Une subvention de l'Etat d'un montant de 50% sur l'achat HT peut être attribuée.
3. Rappel : le concours de boules prévu entre la commune et les Aînés ruraux sera à compter de maintenant « le Challenge Jean-Pierre LOVISA».
4. Le Maire informe le Conseil Municipal de l'avancement de divers dossiers en cours

Fixation du prochain conseil municipal au 22 juin 20h30

La séance est levée à 21H45